AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE DLP15-6-68 790707

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Supplément N° 2 au Bulletin N° 92 16 MAI 1968

AVERTISSEMENTS - ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

La longue période pluvieuse que nous venons de traverser a été favorable aux contaminations et a géné considérablement l'exécution des traitements qui, dans de nombreux cas, ont été exécutés dans de mauvaises conditions diminuant ainsi leur efficacité.

Des sorties de taches sont à prévoir à partir de la semaine prochaine. De plus, les projections d'ascospores ne sont pas terminées.

En conséquence, il est nécessaire de continuer la protection des Pommiers et des Poiriers. Il est donc conseillé de faire une nouvelle application qui devra être terminée à la fin de cette semaine ou au plus tard dans les tous premiers jours de la semaine prochaine.

MOUCHE DE LA CERISE

Les premières Mouches sont apparues le 15 Mai. En conséquence, il est conseillé d'effectuer un premier traitement entre le 22 et le 25 Mai si l'on utilise un produit à action préventive. Si on emploie un produit ayant une action en profondeur ce traitement pourra être reculé d'une huitaine de jours.

Dans la liste des produits homologués ou en autorisation provisoire de vente seul le D.D.T. n'a pas d'action en profondeur. Aux produits efficaces contre la Mouche de la Cerise il y a lieu d'ajouter l'Endothion et le Phosphamidon qui ont obtenu l'autorisation provisoire de vente à partir du 1er Février 1968.

Nous rappelons que la législation interdit l'emploi de tous les produits conseillés contre ce ravageur à moins de 15 jours de la récolte, exception faite pour le Phosphamidon et l'Endothion pour lesquels ce délai est de 21 jours et pour le Diméthoate et le Formothion qui peuvent être utilisés jusqu'à 7 jours de la récolte.

MILDIOU DE LA VIGNE — VIGNES

La longue période pluvieuse que nous avons traversée n'a pas pu être à l'origine de contaminations primaires importantes, par suite des basses températures. Toutefois, dans les situations très humides où l'eau a pu séjourner très longtemps il est probable que quelques contaminations primaires qui devraient apparaître maintenant aient eu lieu.

En conséquence, dans ces situations très favorables au Mildiou, que les viticulteurs connaissent bien, il est recommandé d'effectuer un traitement dès que possible.

Il y a lieu d'attendre un prochain bulletin de la Station pour généraliser ce traitement à tout le vignobles.

Nous rappelons que le concours pour la détection des foyers primaires de Mildiou est toujours ouvert et nous demandons instamment à tous les viticulteurs de nous faire parvenir les taches de Mildiou qu'ils pourraient observer dans leurs Vignes.

P./25

Imprimerie de la Station "Centre" - *Le Directeur-Gérant* : L. BOUYX

.../...

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Un nouveau traitement est nécessaire contre cette maladie. Il sera également efficace contre le Mildiou.

Nous rappelons que la lutte contre le Black-Rot est obligatoire dans toutes les communes déclarées contaminées.

INFORMATIONS -

ARBRES FRUITIERS

ANTHRACNOSE DU CERISIER

La longue période pluvieuse que nous venons de traverser a été favorable aux premières contaminations.

En conséquence, dans tous les vergers où l'on redoute cette maladie, il est prudent d'effectuer un traitement en utilisant soit la DOGUADINE (90 g/hl), soit le PHALTANE (100 g/hl), soit le MANEBE (160 g/hl).

OIDIUM DU POMMIER

Un nouveau traitement est conseillé contre cette maladie.

VIGNES

OIDIUM DE LA VIGNE

Les premières manifestations de cette maladie sont visibles sur les cépages sensibles. Nous rappelons que la lutte contre cette maladie est d'autant plus efficace que le premier traitement a été appliqué précocement.

En conséquence, il est conseillé de profiter d'une belle journée pour effectuer un soufrage.

ERINOSE DE LA VIGNE

Les manifestations de cette affection dont nous avons déjà parlé dans notre Bulletin du 24 Avril sont très fréquentes dans tous les vignobles. Dans certaines situations, notamment dans la région de QUINCY, les attaques sont suffisamment importantes pour que l'on puisse craindre un dessèchement des jeunes grappes.

Le poudrage au soufre recommandé pour lutter contre l'Oidium devrait être suffisant pour arrêter l'activité de l'acarien responsable de l'Erinose.

ARAIGNEES ROUGES

Nous rappelons les indications données dans notre Bulletin du 24 Avril. Il y a lieu de surveiller attentivement les Vignes sensibles afin d'intervenir très rapidement, le cas échéant, en utilisant un des produits conseillés dans la liste qui a été remise à chaque abonné.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS